

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUIN 2015**

Le quinze juin deux mille quinze à vingt-heure trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le neuf juin deux mille quinze, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Michel LAHUEC, Maire.

Etaient présents : M.M. Michel LAHUEC, Xavier JODOCIUS, Marcel STEPHAN, Marie-France HELIAS, Gilberte LE NAOUR, Isabelle QUERE, Annick JACQ, René GLO, Yves CORROLLER, Jean-François DANIEL, Monique HELORET, Camille LE BRETON, Patrick COUSTANS, Martine MORIN, Caroline BLEUZEN.

Absent excusé: Mme Laurence SIOHAN représentée par Mme Martine MORIN

Secrétaire de séance : M. René GLO

MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation d'inscrire deux questions supplémentaires à l'ordre du jour :

- Demande de subvention auprès de la Région pour la rénovation des locaux scolaires.
- Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) - répartition du prélèvement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

D'INSCRIRE ces questions à l'ordre du jour.

1 - APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le compte-rendu de la séance du 27 mai 2015 est approuvé à l'unanimité.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR LA RENOVATION DES LOCAUX SCOLAIRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération du 25 mars 2015 validant le projet de rénovation des locaux scolaires (bâtiment principal, préau, garderie/restaurant scolaire) pour un coût évalué à 135 000,00 € H.T (162 000,00 € TTC).

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à demander une subvention auprès de la Région Bretagne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CONFIRME le projet de rénovation des bâtiments scolaires pour un montant total de 135 000,00 € H.T (162 000,00 € TTC).

AUTORISE le Maire à demander une subvention auprès de la Région Bretagne au titre du contrat de partenariat Europe-Région Bretagne-Pays de Cornouaille .

3 - FONDS NATIONAL DE PEREQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) - REPARTITION DU PRELEVEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que depuis 2012 un mécanisme de péréquation appelé fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) prélève une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Sur le Pays Fouesnantais le prélèvement est passé de 11 948 € en 2012 à 421 758 € en 2015.

Trois modes de répartition entre la Communauté et les Communes membres sont possibles :

- Conserver la répartition dite de droit commun basée sur le potentiel fiscal agrégé (PFA) du territoire ; aucune délibération n'est nécessaire.
- Opter pour une répartition dérogatoire en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale pour la CCPF et du PFA pour les communes, adoptée à la majorité de 2/3 du Conseil Communautaire.
- Opter pour une répartition dérogatoire libre adoptée par le conseil communautaire à la majorité des deux tiers et par l'ensemble des conseils municipaux à la majorité simple.

Par délibération en date du 9 juin 2015 le conseil communautaire a décidé d'adopter la répartition dérogatoire libre : 75 % à la charge de la CCPF, 25 % répartis entre les communes membres en fonction du nombre d'habitants (population totale prise en compte).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE cette répartition du prélèvement du FPIC.

4 - RENOVATION DES BATIMENTS SCOLAIRES

Le Maire rappelle que par délibération des 28 janvier 2014 et 25 mars 2015, le Conseil Municipal a donné un accord sur le projet de réhabilitation de l'école publique.

Une mise en concurrence selon la procédure adaptée a été lancée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

La publicité de l'avis d'appel à la concurrence a été effectuée sur le site de l'Association des Maires du Finistère

Au terme de la procédure de consultation, les propositions les mieux-disantes sont les suivantes :

lot	Désignation	Entreprise	Montant euros HT
lot 1	dépose couverture fibro ciment du préau	Le Guillou	7 850,00
lot 2	couverture, étanchéité (restaurant, préau, bâtiment ppal)	Trébaul	52 080,66
lot 3	traitement des bois et murs	Ligavan	11 022,50
	Total euros HT		71 953,16

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 28 du Code des marchés publics,

Le résultat s'intégrant dans le budget prévu pour l'opération,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer les projets de marchés de travaux relatifs à la réhabilitation de l'école publique selon les conditions énoncées ci-dessus.

5 - TARIFS DES SERVICES PERISCOLAIRES.

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal, d'augmenter les tarifs de restauration scolaire et de garderie périscolaire pour l'année 2015/2016 :

Restaurant scolaire	Tarifs 2015-2016
1 ^{er} et 2 ^{ème} enfant	2,97 €
Famille de 3 enfants	2,74 €
Adultes	4,75 €
Fourniture d'une serviette de table	4,00 €

Garderie périscolaire	Tarifs 2015-2016
Le matin et le soir jusqu'à 18h30	2,35€
Le matin	1,16€
Le soir jusqu'à 18h30	1,42€
Le soir de 18h30 à 18h45	2,30€
Le soir de 18h45 à 19h00	2,30€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

VOTE les tarifs présentés ci-dessus pour le restaurant scolaire et la garderie périscolaire, pour l'année scolaire 2015-2016.

6 - SUBVENTIONS 2015.

Monsieur Xavier JODOCIUS présente au Conseil Municipal les subventions proposées par la commission des finances après examen des différentes demandes.

Nom	Subvention 2015 (€)
ASSOCIATIONS LOCALES	
ACDL	150
Amicale des retraités	600
APE	2000
Bibliothèque	2500
Clohars Fouesnant Football Corpo	400
Ecole de rugby	100

ASSOCIATIONS PAYS FOUESNANTAIS	
Amicale des sapeurs-pompiers de Bénodet	300
Cercle celtique de Fouesnant-Ar Pintiged Foen	100
Chorale du Pays Fouesnantais - Echo des vagues	100
Les canaillous	100
Mutualité soins et services à domicile	150
Secouristes de Saint-Evarzec	150
SNSM (Société Nationale de sauvetage en Mer)	250

AUTRES ASSOCIATIONS	
AMF (Association des Maires du Finistère)	712,40
Association des Maires ruraux du Finistère	100
Comité départemental du Finistère du prix de la résistance et de la déportation	200
Groupe mammalogique breton	100
La prévention routière	100
Restaurants du Cœur	120
Secours catholique	120
Secours Populaire Français	120
Secours Populaire Français – séisme Népal	25
Société d'horticulture Quimper	200
TOTAL	8 697,40

Monsieur Patrick COUSTANS Président de l'association Clohars Fouesnant Football Corpo ne prend pas part au vote de la subvention accordée à cette association.

Monsieur René GLO Président de l'association ACDL ne prend pas part au vote de la subvention accordée à cette association.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des votants,

D'ACCORDER les subventions proposées ci-dessus.

7 - INFORMATIONS DIVERSES

- Le rassemblement intercommunal pour la commémoration du 18 juin 1940 aura lieu à Clohars-Fouesnant à 18h00.
- Un food truck stationne au centre bourg tous les mercredis à partir de 18h00.

La séance est levée à 21 heures 20.

Le Maire,
Michel LAHUEC

